

La justice confirme la démolition du jardin des Halles

Le juge des référés a rejeté la demande de suspension du permis de démolition du jardin des Halles.

Cette demande de suspension émanant de l'association Agir aurait pu entraîner l'arrêt des travaux d'un jardin constituant une partie importante du réaménagement du quartier des Halles. La municipalité de Paris accueille avec soulagement la décision rendue par la justice et rappelle que le projet des Halles a fait l'objet d'une approbation démocratique par le Conseil de Paris et qu'il a été déclaré d'utilité publique. Pour appuyer encore un peu plus la légitimité du projet et illustrer son ouverture au dialogue, la mairie réaffirme aussi l'attention qu'elle porte à la concertation constructive.

http://www.francebtp.com/batiment/e-docs/00/00/A6/6A/document_articles.php?titre=la-justice-confirme-la-demolition-du-jardin-des-halles